L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN 28 NOVEMBRE 1851.

Imprimé et publié par
G. P. WEISSE.
No 83, rue de Chartres.

JOURNAL OFFICIEL de l'Etat, du Conseil-général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de la Banque.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 28 NOVEMBRE.

M. FILLMORE ET M. WEBSTER.

Une dépêche télégraphique transmise au *Picayune* annonce que M. Fillmore ne veut pas être candidat pour la prochaine présidence des Etats-Unis. La même dépêche renfermant la nouvelle de la désignation de M. Webster par la Convention de Faneuil Hall, tenue le 25 de ce mois, il nous paraît probable que M. Fillmore a du faire savoir officiellement aux membres de cette assemblée qu'il ne serait pas candidat.

Il y a longtemps déjà que l'on prête à M. Fillmore l'intention de se retirer de la vie publique, et nous ne pouvons donc dire que la dépêche du *Picayune* nous ait surpris. M. Fillmore était cependant le préféré des whigs du Sud. Reconnaissants de la noble et patriotique attitude qu'il a gardée à un moment où les droits les plus précieux, ou les intérêts les plus chers des Etats-Unis étaient menacés, ils eussent voulu l'en récompenser en lui décernant la première magistrature de l'Union. M. Fillmore s'est montré dans toutes les circonstances, l'homme de la nation, le président du peuple américain et non d'un parti, l'adversaire déclaré des fanatiques du Nord et des ultras du Sud. Défenseur zélé de l'Union et de la Constitution, il méritait que le peuple lui donnât un témoignage éclatant de sa gratitude.

Mais peut-il se refuse aux honneurs qu'il a mérités, puisqu'il veut jouir de ce repos et de cette tranquillité qui sont incompatibles avec l'exercice du pouvoir, les suffrages de tous ses amis, des whigs du Sud comme des whigs du Nord, se réunissent en faveur de M. Daniel Webster, qui, lui aussi a contribué par ses actes, par ses discours, par l'énergie de son caractère, par l'inébranlable fermeté dont il a donné des preuves réitérées dans les circonstances les plus critiques, à faire respecter les droits du Sud et à maintenir l'intégrité de l'Union.

M. Webster recevra l'appui unanime des Etats-Esclaves. Personne après M. Fillmore n'a plus de titres que lui à l'éternelle reconnaissance du peuple américain. D'autres ont contribué à défendre l'Union et concouru au salut de la République, mais aucun n'avait aussi à prendre que lui, Sénateur du Massachusetts, indépendant par la naissance, par les intérêts, par les liens de famille, avec cette partie de notre pays où les esprits ont considéré comme une tache ineffaçable, comme une souillure et une honte nationale, comme la violation de toutes les lois divines et humaines, comme une turpitude morale et une dérogation flagrante aux principes d'égalité qui nous gouvernent, comme une énormité digne de la vengeance céleste, il lui fallait une force inouie de caractère et une résolution à toute épreuve pour se placer au-dessus de considérations aussi puissantes, pour s'isoler de toutes ses sympathies d'influence et ne consulter que la voix de la raison et du patriotisme. Le peuple lui tendra compte de ses sacrifices et de son noble dévouement. L'opinion publique qui avait abandonné les Nord-Esclavagistes rangée à la réunion venons de voir que les whigs du Massachusetts ont des gens comme leur candidat pour la Présidence.

Le Sud accueillera cette candidature avec enthousiasme et en assurera le triomphe aux élections de 1852.

NOUVELLES D'EUROPE.

PAR L'AFRICA.

Le steamer anglais *Africa* est entré dans le port de New-York le 19 de ce mois. Il apporte des nouvelles de Liverpool jusqu'au 8 courant et de Paris jusqu'au 5.

Le steamer *Atlantic*, venant de New-York, est arrivé à Liverpool le 5 de ce mois.

Le steamer *Atlantic*, venant de Southampton pour New-York, le 14 de ce mois. Le 13 avait eu lieu une réunion extraite avec Mazzini, le célèbre patriote italien et le chef du comité démocratique européen. Kossuth a harangué devant un immense auditoire une grande assemblée des classes ouvrières. Les personnes présentes étaient au nombre de 40,000 et portaient une bannière sur laquelles étaient inscrites des devises ultra-démocratiques. La réunion a été marquée par une petite cérémonie qui a pu amuser énormément les spectateurs. Le *Times* ayant eu manie foie l'impertinence de parler irrévérencieusement du jeune gouverneur de la Hongrie, le peuple, dans le meeting dont il s'agit, suspendit un grand nombre d'exemplaires de ce journal et y mit le feu dans le courant de la journée.

Kossuth s'est montré dans sa harangue au moins beaucoup plus démocrate que dans son discours de Winchester. Cela prouve que c'est un homme habile et qu'il sait se mettre au diapason de ceux avec qui il traite. Démocrate socialiste à Marseille, partisan de la révolte constitutionnelle devant la noblesse et les classes bourgeoises d'Angleterre, républicain ou à peu près devant des ouvriers qui ne voyant favorisées à la forme de gouvernement le plus populaire, il étudie invariablement les sympathies secrètes de son auditoire pour se les concilier, et donne à sa pensée l'expression qui convient le mieux à la circonstance. Ce n'est pas moins un homme très remarquable et doué au homme d'action. Qu'il remette les peuples en Hongrie, qu'il soulève de nouveau par l'éloquence de sa parole et de son exemple, les populations qui se sont immortalisées dans leur dernière lutte avec l'Autriche et la Russie, qu'il sait faire partager son héroïsme et les rendre une seconde fois sourd à même dévouement, et Dieu sait ce qu'il adviendra de l'Europe.

Les recettes de l'Exposition Universelle de Londres se sont élevées à un total de cinq cent mille livres sterling. Toutes les dépenses payées il est resté cent cinquante mille livres sterling, soit cent cinquante mille piastres.

FRANCE.

Message du President.

L'assemblée législative s'est réunie le 4 de ce mois et a réélu M. Dupin président.

Le message de Louis-Napoléon a été attendu avec une extrême violence par les orateurs de presque toutes les parties. La majorité a affecté de ne pas prendre au sérieux la promesse de coopération qui lui venait du Président et elle a accusé nettement ce dernier d'ambition personnelle et de perfidie.

Le nouveau projet de loi électorale proposé par le cabinet est une reproduction presque littérale de la loi de l'Assemblée constituante déchirant le suffrage universel. Le *Journal des Débats*, les feuilles légitimistes et les organes du parti orléaniste ont traité le président avec une sévérité extraordinaire; ils disent que le message a produit sur l'Assemblée le plus déplorable effet.

D'après la nouvelle loi électorale, la période de résidence exigée de l'électeur est fixée à trois mois. Les journaux républicains applaudissent au rétablissement du suffrage universel et le *Siècle* déclare que c'est le seul moyen de prévenir la guerre civile. Par contre les feuilles des autres nuances se montrent toutes fort irritées.

Les finances de la France sont, dit le président, dans un peu florissantes. Quant à la situation intérieure de la République, les factions se multiplient de toutes parts et la démagogie menace de détruire le parti de l'ordre. Les autres pays du Continent sont d'ailleurs soumis à la même influence désorganisatrice et l'existence de la société actuelle paraît sérieusement menacée.

Louis Napoléon ajoute qu'il n'obéis à aucune vue d'intérêt personnel, et que, tout dévoué de l'ordre, il restera fidèle au serment qui l'a élu. Il déclare, relativement au rétablissement du suffrage universel, que le projet de loi qu'il présentera à cet effet renfermera toutes les dispositions salutaires de la loi du 31 mai. Quant à cette dernière loi, en la ratifiant il savait qu'un jour viendrait où son devoir lui commanderait d'en demander l'abrogation.

Le cabinet a en effet présenté le projet de loi, comme nous le disons plus haut, et a demandé l'urgence. M. Berryer a proposé à l'assemblée avant de se prononcer sur la question d'urgence, de nommer un comité chargé d'interroger les ministres et de faire un rapport sur la situation des affaires. MM. de Girardin et de Laroche-Jacquelin se sont prononcés pour l'urgence; mais l'Assemblée a écarté la proposition de prise en considération.

Les républicains de l'Assemblée ont décidé dans une réunion particulière qu'ils soutiendraient toute mesure ayant pour but le rappel de la loi du 31 mai.

Le message est fort long et conçu dans des termes d'une de convenance et de modération. Il passe en revue chaque ministère et donne à l'Assemblée tous les renseignements que celle-ci peut désirer. Le commerce et l'agriculture n'ont pas cessé de prospérer. Les travaux des chemins de fer sont poussés sur tous les points avec vigueur.

La pensée attribuée au président par le *Constitutionnel* de hâter l'époque de l'appel au peuple, ce qui serait une violation flagrante de l'esprit et la lettre de la Constitution, a été formellement désavouée par *La Patrie*, journal élyséen qui reçoit ses inspirations de haut lieu.

M. Créton a refusé de différer sa proposition relative à l'abrogation de la loi qui ne permet pas aux membres de la famille des Bourbons de rentrer en France.

Espagne:

Les journaux de Madrid annoncent que plusieurs maisons de commerce du Sud de l'Espagne ont été invitées à équiper à leurs frais deux steamers pour protéger les navires marchands contre les forbans Maures qui ont fait de nouveau leur apparition dans la Méditerranée.

Belgique.

Les chambres belges ont été ouvertes le 4 de ce mois. Le roi, dans son discours d'ouverture, a fait un tableau satisfaisant de la situation du pays.

THÉATRE D'ORLÉANS.

Nous apprenons que l'ouverture de la saison théâtrale est décidément fixée à lundi soir, 1er décembre. On annonce pour cette solennité la reprise de la Favorite, grand opéra en quatre actes de Donizetti. Mme Widman, première forte chanteuse, débutera par le rôle de Léonore; M. Tysseire, premier ténor, par celui de Ferdinand; et M. Diguet, baryton, par celui d'Alphonse. M. Génibrel fera sa rentrée dans le rôle de Balthazar.

S'il faut en croire les rumeurs, jamais l'œuvre de Donizetti n'aura été montée sur notre scène d'une manière aussi remarquable. Mais tendons à lundi pour juger avec la foule qui se portera ce soir-là au théâtre.

L'honorable John Moore, représentant du quatrième district de la Louisiane au Congrès, est arrivé hier à la Nouvelle-Orléans. La majorité positive qu'il a obtenue est de 478 voix. Cependant comme le chiffre officiel du vote de la paroisse de Soto n'a pas encore été transmis à Baton Rouge, M. Moore ne veut pas demander tout de suite ses lettres de créance. M. Morse, le candidat battu, est aussi dans notre ville en ce moment.

L'AVENIR DU PEUPLE.— Tel est le titre d'un nouveau journal en langue française dont le premier numéro a paru hier. *L'Avenir du Peuple* se constitue l'organe de la démocratie sociale et universelle. Fondé par une société française de notre ville, la rédaction en chef en a été confiée à M. Léon Laugrin qui a pour collaborateurs MM. Caboche, Vidal et Dohamel. M. Caboche a déjà fait ses preuves dans le journalisme et son concours sera précieux à nos nouveaux confrères. Nous formons en faveur de l'*Avenir du Peuple* toutes sortes de bons souhaits.

JOURNÉE DE FÉVRIER.— C'est à peine si l'on s'est aperçu que la journée d'hier était consacrée à la prière et aux réjouissances. Les bons habitants de la Nile-Orléanais ont peut-être rendu grâces au ciel de ses bienfaits dans leur intérieur, mais il n'en a rien paru au dehors. La pluie seule prédominait sur les toits et sur le pavé une hymne incessante. Le mauvais temps a forcément suspendu une partie des affaires; néanmoins les magasins étaient ouverts, les marchands à leur poste et les ouvriers à leur travail. Les banques seules étaient fermées.

RECOLTES.— Les pluies qui sont tombées dernièrement dans le Nord de l'Etat ont fort compromis la récolte de coton. La perte dans les paroisses de Concordia et de Tensas est estimée à quinze mille balles.

VIRGINIE.— Le gouverneur de la Virginie déclare dans une proclamation qu'il vient de publier, que la nouvelle constitution a été adoptée par le peuple de l'Etat et que les élections générales auront lieu le 8 décembre. Les candidats pour la place de gouverneur sont M. Summore, whig, et M. Johnson, démocrate.

Le steamer *City of Manchester*, venant de Liverpool, est arrivé à Philadelphie le 19 de ce mois.

CHEMIN DE FER DE TEHUANTAPEC.—On se rappelle sans doute le bruit qui s'était répandu il y a quelque temps, et d'après lequel le ministre des Etats-Unis à Mexico a déclaré au cabinet mexicain que les mesures prises par la compagnie du chemin de fer de Tehuantepec n'auraient pas l'appui du gouvernement américain. Ce bruit qui a déjà été démenti paraît nous l'a été également à New-York, témoin la lettre suivante que nous trouvons dans les journaux de cette dernière ville:

Les nouvelles du Mexique que le télégraphe transmet par voie du Sud, et telles que les journaux du matin les ont publiées, sont, pour le moins, extraordinaires et ne peuvent concerner les intérêts de la compagnie de Tehuantepec. Mon opinion repose sur la parfaite connaissance que j'ai des affaires de cette compagnie, et les raisons qui m'ont amené à croire à considérer leurs intérêts comme totalement sauvegardés, et sur les motifs qui leur permettent d'avoir confiance absolue dans un prompt et définitif règlement des points en discussion.

Je trouvant accidentellement à New-York pour affaires de la compagnie, j'ai cru de mon devoir de faire cette déclaration pour prévenir la défiance qu'pourrait résulter d'une fausse interprétation publique sur l'opinion publique par des rapports et des bruits sans fondement.

Pour prévenir ce résultat, j'ai recours à la circulation de votre journal en vous priant d'insérer cette lettre.

A la Nouvelle-Orléans, la compagnie jugera à propos d'entrer dans des détails et d'exposer avec développements la position actuelle de cette affaire. Mais en tout cas le temps n'est point éloigné où le public aura devant ses yeux l'historique de tout ce qui a été fait et accompli.

Je profite de cette occasion pour déclarer que personne n'a jamais été autorisé à transiger avec le gouvernement Mexicain au nom de la compagnie de de Tehuantepec, bien que la dépêche télégraphique en question annonce que cette navigation est en voie de réunion à Mexico.

Espérant trouver place dans vos colonnes pour cette communication,

Je suis, etc.

BERNARD FALLON,
Secrétaire de la compagnie du rail-road de Tehuantepec.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE'
N°. UN.

Séance de lundi, 24 novembre 1851.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement.

Les membres présents sont l'honorable J. Génois, recorder et président.

MM. les aldermen Blake, J. Bénit, Clark, Derbès, Guquel, Lanata, Pecquet, Perée, Richardson et Stickney.

Absents—MM. les aldermen Bonneval, Vor. Bénit, Fabre, Hagan et Hamos.

Absent par congé, l'alderman Barthe.

Le Conseil décide que le procès verbal de la dernière séance ne sera point lu et adoptée le président a le signer.

Lettres et Pétitions.

Lecture est faite d'une pétition de la Compagnie de Pompiers No 10, demandant 500 pieds de tuyaux.

Lecture est faite d'une pétition de la Compagnie de Pompiers No 7, demandant 600 pieds de tuyaux. —Ces pétitions sont référées au comité des incendies.

Lecture est faite d'une pétition de Charles Olmer en faveur de Gertrude Brokot, folle et indigente, demandant qu'elle soit envoyée à l'Asile Jackson—Référée au comité judiciaire.

Lecture est faite d'une pétition de M. Tha Bell, demandant la permission de déposer des pierres à bordures sur le milieu de la rue de l'Esplanade, entre les rues des Remparts et Ste Claude.

La permission est accordée.

M. le Dr Marmillon réclame le montant du compte de $15 pour avoir soigné M. Art. Arroyo—Référé au comité des finances.

Lecture est faite d'une lettre de M. E Goudchaux, agent d'Elizabeth Aubert, réclamant $30 pour taxes payées sur des esclaves, assessés dans deux districts différents—Référée au comité des finances.

Lecture est faite d'une pétition de M. H Belkman, priant le Conseil de lui faire une diminution sur une licence prise le 15 de ce mois.

Référée au comité judiciaire.

Lecture est faite d'une lettre de M. Morphy, se plaignant du mauvais état du débarcadère du bac de la municipalité No 1—Référée au comité des améliorations.

Lecture est faite d'une lettre de M. T J Wilkinson, demandant à garder le local où M. Spedden tenait son bureau. Sur motion, il est résolu que le Conseil informe M. T J Wilkinson, comme, de garder le local où M. Spedden tenait son bureau, bien entendu que M. Wilkinson paiera le même prix que payait le sieur Spedden.

Lecture est faite d'une lettre de la Compagnie du chemin à coulisses du lac Pontchartrain, priant le Conseil de statuer sur la demande qu'elle lui a faite de lui permettre d'établir une voie ferrée sur la rue des Remparts pour un chemin à cheval—Référée au comité spécial précédemment nommé.

Lecture est faite d'une pétition de M. J Bayon, réclamant $21 pour avis, rôles d'assessment—Référée au comité des finances.

Lecture est faite d'une pétition de M. J Bichard, demandant la confection de trottoirs dans la Grande rue, près du pont du Bayou St-Jean.

Référée au comité des améliorations.

Lecture est faite d'une pétition de la Compagnie des Pompiers No 15, demandant 500 pieds de tuyaux.

Référée au comité des incendies.

Lecture est faite d'une lettre de Madame Veuve Castanede, demandant la permission d'occuper pendant soixante jours, sa vieille maison, vendue pour la continuation de la rue de l'Esplanade—Sur motion.

Résolu que le Conseil permet à Mme Castanede d'occuper pendant soixante jours à partir du 10de ce mois, la maison qu'elle a vendue pour l'ouverture de la rue de l'Esplanade.

Lecture est faite d'une pétition de MM. Graham Davis, Martin & Cie, demandant la permission de lever des pilotis pour les wharfs sur le côté nord est du canal Carondelet.

Référée au comité des améliorations.

Lecture est faite d'une pétition de John Murray en faveur de Lise Cupon f. c. l., folle et indigente, demandant qu'elle soit envoyée à l'asile de Jackson.

Référée au comité judiciaire.

Lecture est faite d'une lettre de M. Th. Boy en se plaignant de la conduite de deux gardes de nuit de service de 6 de ce mois.

Référée au comité de police.

Lecture est faite d'une lettre de M. le docteur Rouldes réclamant $5 pour avoir pansé un enfant blessé.

Référée au recorder avec pouvoir d'agir.

Lecture est faite d'une pétition de plusieurs citoyens se plaignant de l'établissement de bains du Passage de la Bourse.

Référée aux aldermen de l'arrondissement.

Lecture est faite d'une lettre de M. Sarrandet, informant le Conseil qu'il a permis à M. Pacelo Moschie de tenir ouvert son établissement pour vendre du café de 8 heures du soir à 2 heures du matin.

Référée au comité de police.

Les lettres de M. H. Weiner pour la place de watchman et celle de M. Ladeau pour la place d'officier du jour, sont référées au comité de police.

Lecture est faite d'une lettre de M. Paolo Fink, porteur de mandats au comptant, demandant un règlement.

M. Blake présente la résolution suivante qui est adoptée après suspension du règlement.

Résolu que le comité des finances est autorisé à faire un règlement avec M. John D. Fink, conformément aux propositions contenues dans ses lettres du 15 et du 18 de ce mois.

M. Richardson présent: un rapport contre M. Gonsales, remplissant les fonctions de caporal du poste Tremé, pour avoir déchiré une feuille du journal de ce poste et pour avoir falsifié le rapport envoyé au recorder.

Référé au comité de police.

Appel des Comités.

M. Clark, au nom du comité des améliorations, présente un rapport accompagné de résolutions, ordonnant certaines améliorations.

M. Clark retire son rapport attendu qu'il n'est pas signé de la majorité de ses membres composant ledit comité.

M. Derbès, président du comité judiciaire présente le rapport et les résolutions qui suivent, lesquels sur motions et après suspension des règlements sont adoptés—

Le comité judiciaire auquel ont été référées diverses pétitions et réclamations, a l'honneur de vous présenter son rapport et de soumettre à votre approbation les résolutions qui suivent

Votre comité après avoir minutieusement examiné les différentes réclamations présentées par des personnes qui ont éprouvé des pertes dans le malheureux événement du 26 de Novembre, pense qu'il serait convenable de les référer toutes à l'avocat de la municipalité afin d'avoir son opinion et de nous en rendre compte à une prochaine séance.

M. P Brugnet demande que le Conseil retire le procès que lui a intenté la municipalité au sujet d'une taxe de $300 pour avoir mis un magasin pour la vente d'objets faits en cotonnade.

Votre comité est d'avis que vous devez rejeter cette demande, attendu que l'affaire est en instance et qu'il serait convenable d'attendre la décision des tribunaux.

Sur l'offre de M. L. Surgi, prévenant le Conseil qu'il a transféré son contrat pour coquiller la rue Bienville, le comité a jugé convenable de ne pas s'occuper de la résolution qui enjoint à l'ingénieur de faire un rapport relativement au transfert soit déjà aux archives de la Municipalité.

Par le paragraphe du message de Maire relatif à la lettre de M. L. Surgi, concernant la collecte des taxes due par les propriétaires pour coquiller la rue Bienville, le comité a l'honneur de vous soumettre les résolutions suivantes.

Résolu que le voyer est et demeure requis au nom de cette Municipalité d'effectuer un règlement avec M. L. Surgi pour coquiller la rue Bienville, conformément au tableau homologué dans la Cinquième Cour de District et d'en poursuivre le recouvrement aussitôt que possible; et que le maire adresse M. P. Marquez, caution de M. L. Surgi, pour la mise exécution du dit contrat, demande son consentement au présent arrangement, et, dans le cas où il ne le donnerait pas, le maire, en sa qualité, remboursera à toutes réclamations de l'occupant de cette Municipalité pour toute différence qui pourrait exister entre le montant du contrat et ce qui sera bien entendu que les dispositions contenues dans les premiers, seconde et troisième résolutions s'appliquent entièrement au dit contrat, et en cas de conformité à la teneur de cette résolution. L'acte notarié sera passé sous la direction et surveillance de M. Preaux, avocat.

Résolu que le Maire est et demeure autorisé à exercer un mandat de la somme de $[illegible] en la vente du comte des finances, [illegible] de la proportion due par [illegible] ladite municipalité, [illegible] à la [illegible] section [illegible] du district de santé et approuvé le 7 [illegible] 1850.

Votre comité fait un rapport de défavorable à la réclamation de $574 97, faite par MM. M. Graham, Martin & Co, et il demande à être déchargé de toute considération ultérieure de cette affaire.

(Signé) A. DERBES, président.
PAUL PECQUET.

M. Richardson, comme membre du comité d'amélioration, présente la résolution suivante:

Résolu que le Maire est et demeure autorisé de donner avis public pendant dix jours, qu'il versera au comptant pour construire une maison destinée à une école publique dans le second district, sur le terrain achetés à cet effet et situé au coin des rues Bienville et Robertson, conformément au plan et spécifications déposés au bureau du voyer.

M. Blake demande que cette résolution soit référée au comité d'éducation.

L'appel nominal réclamé donne le résultat suivant:

Pour l'adoption: MM. Blake, Derbes, Guquel et Lanata, 4.

Contre l'adoption: MM. J Benit, Clark, Pecquet, Perée, Richardson et Stickney, 6.

L'appel nominal réclamé sur la motion d'adopter la dite résolution donne le résultat suivant

Pour l'adoption—MM. J. Benit, Clark, Pecquet, Perée, Richardson, et Stickney—6.

Contre l'adoption—MM. Blake, Derbes, Guquel et Lanata—4.

M. Clark comme président du comité des améliorations de l'intérieur présente les rapports et les résolutions qui suivent, lesquels sur motion et après suspension du règlement sont adoptés.

Le comité des améliorations de l'intérieur auquel a été référée la pétition du comité exécutif du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et des Opelousas, demandant une appropriation pour les frais du tracé du dit chemin, a l'honneur de rapporter—

Que votre comité profondément pénétré des bienfaits qui doivent ultérieurement résulter pour notre ville, de la construction du chemin de fer à travers les paroisses de l'intérieur et celle de la Louisiane, est d'opinion qu'il est de la plus grande importance que les diverses corporations de la ville de la Nouvelle-Orléans accordent toutes le facilités désirables pour atteindre, pour leur achèvement, un but d'une si grande importance commerciale, pour nos citoyens en général. En vue de la nécessité de construire un chemin de fer qui relierait la Nouvelle-Orléans avec les Opelousas, votre comité vous recommande d'accorder une appropriation de $500 pour le tracé de ce chemin.

Le comité prend la liberté d'appeler l'attention du Conseil sur la construction prochaine d'un chemin de fer, partant de Donaldsonville et aboutissant à Franklin (Louisiane) La distance à parcourir est de quarante milles. En Angleterre une accordée certaines privilèges à une Compagnie pour la construction d'un chemin de Donaldsonville à la Grande Rivière, parcourant une distance de vingt milles. Les personnes intéressées à la construction de ce chemin proposent de le continuer jusqu'à Franklin, ce qui augmenterait la distance de vingt milles de plus. Cette nouvelle route n'a pas encore été étudiée, mais l'on sait qu'elle est praticable. Quand ce chemin sera achevé il pourra en relier à celui de la Nouvelle-Orléans à Jackson (toute le long du fleuve) et tête de Donaldsonville, offrant de la sorte, dans toutes les saisons, une prompte et facile communication avec les paroisses des Attakapas.

Votre comité est d'avis que le Conseil devrait accorder son appui à cette nouvelle route, et dans ce but il a l'honneur de vous proposer de voter une appropriation de $150 afin d'en faire le relevé.

Le comité, en terminant, soumet à votre approbation les résolutions qui suivent:

(Signé) GEORGE CLARK, président.
A. DERBES,
H. L. PERÉE.

Résolu que le trésorier paiera sur le mandat du maire, au comité des améliorations intérieures la somme de $150 pour le tracé d'un chemin de fer de Donaldsonville à Franklin (Louisiane) d'après le projet du capitaine A. J. Powell.

M. Derbès, président d'un comité spécial présente les rapports et résolutions qui suivent, lesquels sur motions et après suspension des réglements sont adoptés—

Le comité spécial auquel a été référée cette partie du message du maire relative aux marchés, a l'honneur de vous soumettre les résolutions suivantes, devant faire partie des ordonnances en vigueur et régissant la police des marchés sur la Première Municipalité—

1o—Résolu qu'à partir du 1er janvier 1852, il ne sera plus permis de vendre ou d'offrir en vente des groceries d'aucun genre au marché Tremé, situé rue d'Orléans, et que le dit marché sera soumis aux mêmes ordonnances et réglements qui régissent les autres marchés de cette municipalité.

2o—Résolu qu'à partir du 1er janvier 1852, toute personne qui vendra ou fera vendre, offrira ou fera offrir en vente au marché connu sous le nom de Marché aux Légumes, du gibier, du poisson, des crabes, des chevreuils et toutes autres choses de la nature espèce de poisson gâté ou malsain, sur conviction du fait prévalant le recorder, sera passible d'une amende de dix à cent piastres par chaque contravention à la présente ordonnance, recouvrable pardevant toute cour de juridiction compétente.

3o—Résolu que toute personne trouvée assise ou couchée sur une des tables du marché canau sous le nom de Marché aux Légumes, sur conviction du fait pardevant le recorder, sera passible d'une amende de deux à cinq piastres.

4o—Résolu qu'à partir du 1er janvier 1852, il est défendu de vendre du pain sous aucun des marchés de cette Municipalité, sous peine d'une amende de $25 par jour chaque contravention à la présente ordonnance, recouvrable pardevant toute cour de juridiction compétente.

5o—Résolu que toute personne trouvée assise ou couchée sur une des tables du marché canau sous le nom de Marché aux Légumes, sur conviction du fait pardevant le recorder, sera passible d'une amende de deux à cinq piastres.

6o—Résolu qu'à partir du 1er janvier 1852, il est défendu de vendre du pain sous aucun des marchés de cette Municipalité, sous peine d'une amende de $25 par jour chaque contravention à la présente ordonnance, recouvrable pardevant toute cour de juridiction compétente.

7o—Résolu que le Maire est et demeure autorisé à donner avis public pendant dix jours, qu'il versera au comptant pour construire une maison destinée à une école publique dans le second district, sur le terrain achetés à cet effet et situé au coin des rues Bienville et Robertson, conformément au plan et spécifications déposés au bureau du voyer.

M. Blake demande que cette résolution soit référée au comité d'éducation.

L'appel nominal réclamé donne le résultat suivant:

Pour l'adoption: MM. Blake, Derbes, Guquel et Lanata, 4.

Contre l'adoption: MM. J Benit, Clark, Pecquet, Perée, Richardson et Stickney, 6.

L'appel nominal réclamé sur la motion d'adopter la dite résolution donne le résultat suivant

Pour l'adoption—MM. J. Benit, Clark, Pecquet, Perée, Richardson, et Stickney—6.

Contre l'adoption—MM. Blake, Derbes, Guquel et Lanata—4.

M. Clark comme président du comité des améliorations de l'intérieur présente les rapports et les résolutions qui suivent, lesquels sur motion et après suspension du réglement sont adoptés.

Le comité des améliorations de l'intérieur auquel a été référée la pétition du comité exécutif du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et des Opelousas, demandant une appropriation pour les frais du tracé du dit chemin, a l'honneur de rapporter—

Que votre comité profondément pénétré des bienfaits qui doivent ultérieurement résulter pour notre ville, de la construction du chemin de fer à travers les paroisses de l'intérieur et celle de la Louisiane, est d'opinion qu'il est de la plus grande importance que les diverses corporations de la ville de la Nouvelle-Orléans accordent toutes le facilités désirables par atteindre, pour leur achèvement, un but d'une si grande importance commerciale, pour nos citoyens en général. En vue de la nécessité de construire un chemin de fer qui relierait la Nouvelle-Orléans avec les Opelousas, votre comité vous recommande d'accorder une appropriation de $500 pour le tracé de ce chemin.

Le comité prend la liberté d'appeler l'attention du Conseil sur la construction prochaine d'un chemin de fer, partant de Donaldsonville et aboutissant à Franklin (Louisiane) La distance à parcourir est de quarante milles. En Angleterre une accordée certaines privilèges à une Compagnie pour la construction d'un chemin de Donaldsonville à la Grande Rivière, parcourant une distance de vingt milles. Les personnes intéressées à la construction de ce chemin proposent de le continuer jusqu'à Franklin, ce qui augmenterait la distance de vingt milles de plus. Cette nouvelle route n'a pas encore été étudiée, mais l'on sait qu'elle est praticable. Quand ce chemin sera achevé il pourra en relier à celui de la Nouvelle-Orléans à Jackson (toute le long du fleuve) et tête de Donaldsonville, offrant de la sorte, dans toutes les saisons, une prompte et facile communication avec les paroisses des Attakapas.

Votre comité est d'avis que le Conseil devrait accorder son appui à cette nouvelle route, et dans ce but il a l'honneur de vous proposer de voter une appropriation de $150 afin d'en faire le relevé.

Le comité, en terminant, soumet à votre approbation les résolutions qui suivent:

(Signé) GEORGE CLARK, président.
A. DERBES,
H. L. PERÉE.

Résolu que le trésorier paiera sur le mandat du maire, au comité des améliorations intérieures la somme de $150 pour le tracé d'un chemin de fer de Donaldsonville à Franklin (Louisiane) d'après le projet du capitaine A. J. Powell.

M. Derbès, président d'un comité spécial présente les rapports et résolutions qui suivent, lesquels sur motions et après suspension des réglements sont adoptés—

Le comité spécial auquel a été référée cette partie du message du maire relative aux marchés, a l'honneur de vous soumettre les résolutions suivantes, devant faire partie des ordonnances en vigueur et régissant la police des marchés sur la Première Municipalité—

1o—Résolu qu'à partir du 1er janvier 1852, il ne sera plus permis de vendre ou d'offrir en vente des groceries d'aucun genre au marché Tremé, situé rue d'Orléans, et que le dit marché sera soumis aux mêmes ordonnances et réglements qui régissent les autres marchés de cette municipalité.

2o—Résolu qu'à partir du 1er janvier 1852, toute personne qui vendra ou fera vendre, offrira ou fera offrir en vente au marché connu sous le nom de Marché aux Légumes, du gibier, du poisson, des crabes, des chevreuil et toutes autres choses de la nature espèce de poisson gâté ou malsain, sur conviction du fait pardevant le recorder, sera passible d'une amende de dix à cent piastres par chaque contravention à la présente ordonnance, recouvrable pardevant toute cour de juridiction compétente.

3o—Résolu que toute personne trouvée assise ou couchée sur une des tables du marché canau sous le nom de Marché aux Légumes, sur conviction du fait pardevant le recorder, sera passible d'une amende de deux à cinq piastres.

4o—Résolu qu'à partir du 1er janvier 1852, il est défendu de vendre du pain sous aucun des marchés de cette Municipalité, sous peine d'une amende de $25 par jour chaque contravention à la présente ordonnance, recouvrable pardevant toute cour de juridiction compétente.

5o—Résolu que le Maire est et demeure autorisé à donner avis public pendant dix jours, qu'il versera au comptant pour construire une maison destinée à une école publique dans le second district, sur le terrain achetés à cet effet et situé au coin des rues Bienville et Robertson, conformément au plan et spécifications déposés au bureau du voyer.

M. Blake demande que cette résolution soit référée au comité d'éducation.

L'appel nominal réclamé donne le résultat suivant:

Pour l'adoption: MM. Blake, Derbes, Guquel et Lanata, 4.

Contre l'adoption: MM. J Benit, Clark, Pecquet, Perée, Richardson et Stickney, 6.

L'appel nominal réclamé sur la motion d'adopter la dite résolution donne le résultat suivant

Pour l'adoption—MM. J. Benit, Clark, Pecquet, Perée, Richardson, et Stickney—6.

Contre l'adoption—MM. Blake, Derbes, Guquel et Lanata—4.

M. Clark comme président du comité des améliorations de l'intérieur présente les rapports et les résolutions qui suivent, lesquels sur motion et après suspension du réglement sont adoptés.

Le comité des améliorations de l'intérieur auquel a été référée la pétition du comité exécutif du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et des Opelousas, demandant une appropriation pour les frais du tracé du dit chemin, a l'honneur de rapporter—

Que votre comité profondément pénétré des bienfaits qui doivent ultérieurement résulter pour notre ville, de la construction du chemin de fer à travers les paroisses de l'intérieur et celle de la Louisiane, est d'opinion qu'il est de la plus grande importance que les diverses corporations de la ville de la Nouvelle-Orléans accordent toutes le facilités désirables par atteindre, pour leur achèvement, un but d'une si grande importance commerciale, pour nos citoyens en général. En vue de la nécessité de construire un chemin de fer qui relierait la Nouvelle-Orléans avec les Opelousas, votre comité vous recommande d'accorder une appropriation de $500 pour le tracé de ce chemin.

Le comité prend la liberté d'appeler l'attention du Conseil sur la construction prochaine d'un chemin de fer, partant de Donaldsonville et aboutissant à Franklin (Louisiane) La distance à parcourir est de quarante milles. En Angleterre une accordée certaines privilèges à une Compagnie pour la construction d'un chemin de Donaldsonville à la Grande Rivière, parcourant une distance de vingt milles. Les personnes intéressées à la construction de ce chemin proposent de le continuer jusqu'à Franklin, ce qui augmenterait la distance de vingt milles de plus. Cette nouvelle route n'a pas encore été étudiée, mais l'on sait qu'elle est praticable. Quand ce chemin sera achevé il pourra en relier à celui de la Nouvelle-Orléans à Jackson (toute le long du fleuve) et tête de Donaldsonville, offrant de la sorte, dans toutes les saisons, une prompte et facile communication avec les paroisses des Attakapas.

Votre comité est d'avis que le Conseil devrait accorder son appui à cette nouvelle route, et dans ce but il a l'honneur de vous proposer de voter une appropriation de $150 afin d'en faire le relevé.

Le comité, en terminant, soumet à votre approbation les résolutions qui suivent:

(Signé) GEORGE CLARK, président.
A. DERBES,
H. L. PERÉE.

Résolu que le trésorier paiera sur le mandat du maire, au comité des améliorations intérieures la somme de $150 pour le tracé d'un chemin de fer de Donaldsonville à Franklin (Louisiane) d'après le projet du capitaine A. J. Powell.

Lecture est faite d'une pétition de MM. Graham Davis, Martin & Cie, demandant la permission de lever des pilotis pour les wharfs sur le côté nord est du canal Carondelet.

Référée au comité des améliorations.

Lecture est faite d'une pétition de John Murray en faveur de Lise Cupon f. c. l., folle et indigente, demandant qu'elle soit envoyée à l'asile de Jackson.

Référée au comité judiciaire.

Lecture est faite d'une lettre de M. Th. Boy en se plaignant de la conduite de deux gardes de nuit de service de 6 de ce mois.

Référée au comité de police.

Lecture est faite d'une lettre de M. le docteur Rouldes réclamant $5 pour avoir pansé un enfant blessé.

Référée au recorder avec pouvoir d'agir.

Lecture est faite d'une pétition de plusieurs citoyens se plaignant de l'établissement de bains du Passage de la Bourse.

Référée aux aldermen de l'arrondissement.

Lecture est faite d'une lettre de M. Sarrandet, informant le Conseil qu'il a permis à M. Pacelo Moschie de tenir ouvert son établissement pour vendre du café de 8 heures du soir à 2 heures du matin.

Référée au comité de police.

Les lettres de M. H. Weiner pour la place de watchman et celle de M. Ladeau pour la place d'officier du jour, sont référées au comité de police.

Lecture est faite d'une lettre de M. Paolo Fink, porteur de mandats au comptant, demandant un règlement.

M. Blake présente la résolution suivante qui est adoptée après suspension du réglement.

Résolu que le comité des finances est autorisé à faire un réglement avec M. John D. Fink, conformément aux propositions contenues dans ses lettres du 15 et du 18 de ce mois.

M. Richardson présent: un rapport contre M. Gonsales, remplissant les fon